

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 16 juin 2023

La Fête de la Musique à Nantes mercredi 21 juin 2023



La Fête de la Musique revient le mercredi 21 juin 2023 pour offrir aux musiciennes et musiciens l'occasion de dévoiler leurs talents. Amateurs et professionnels pourront investir les rues et proposer des concerts tout au long de la soirée. À Nantes, le concept est toujours le même pour favoriser la multiplicité des initiatives et la variété des genres musicaux : pas de grande scène unique. Chacune et chacun est ainsi libre de jouer sa musique sur l'espace public, là où il le désire, en tenant

compte des consignes qui seront transmises en amont par la Préfecture et du périmètre défini. La Ville de Nantes, en concertation avec les acteurs cafés cultures, a rédigé une charte d'utilisation de l'espace public à l'occasion de cet événement.

Informations pratiques et périmètre

- **Sonorisation**

La Ville de Nantes autorise une sonorisation raisonnable de 19h à 1h dans l'ensemble du périmètre du centre-ville. Chaque organisateur/musicien s'engage à limiter la sonorisation sur l'espace public à un niveau modéré dans le respect de ses voisins (riverains et organisateurs de concerts). Il est recommandé de ne pas dépasser un volume d'émission sonore à 98 db. Les animations musicales devront être terminées à 1h du matin sur l'espace public.

Les programmations collectives (mutualisations des moyens entre plusieurs établissements) donnant lieu à des concerts de plus grande envergure hors terrasse ou à des installations de murs de sons et susceptibles de créer des rassemblements sont quant à elles interdites pour des raisons de sécurité.

- **Dispositif secours et sécurité**

Concernant le secours aux personnes, 3 postes seront installés place des Petits-Murs, square Villebois Mareuil et Quai des Antilles avec 41 secouristes mobilisés. Deux gymnases seront mis à disposition pour le SDIS 44 et deux embarcations de la Sécurité Nautique Atlantique sont prévues sur la Loire et sur l'Erdre durant toute la soirée.

Plus de 50 agents de sécurité seront présents ainsi que des agents de la Police Municipale et de la Police Métropolitaine des Transports en Commun (de 19h jusqu'à la fin de service).

- **Dispositif d'aménagement sur terrasse**

Seul sera autorisé un plancher léger de 20 cm de haut maximum sur l'emprise terrasse (les scènes restent quant à elles interdites). Ce dispositif devra répondre aux règles d'accessibilités et notamment laisser libre les 3m50 nécessaires à la circulation des véhicules de secours et ne pas entraver la libre circulation piétonne. L'accès aux sanitaires des établissements devra rester libre pour le public.

- **Circulation et transports en commun**

L'ensemble du périmètre concerné par la Fête de la musique est interdit à la circulation entre 19h et 2h, pour tous les véhicules motorisés. Les 2 roues non motorisés doivent être tenus à la main. La circulation des bus et tramways sera stoppée dans le périmètre dès 19h. Les lignes concernées sont les L1, L2, L3, C1, C2, C3, C5, C6, 11, 12, 23, 26, 54 et navette aéroport. La reprise de la circulation de l'ensemble des transports en commun est prévue à partir de 2h30 en fonction des conditions de circulation.

Informations pratiques, renseignements :
Allonantes 02 40 41 90 00 et metropole.nantes.fr

